



## Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

### Rapport sur le préavis (91/16) – Comptes de l'exercice 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 43, 44, et 103 à 111 du Règlement du Conseil communal de novembre 2015, la Commission de Gestion (CG) composée de Mme Inma Girard, MM. Blaise Cartier (président), Rémy Cochet, Igor Diakoff, Roland Haas, Jean-Paul Maret et Gilles Mauroux s'est réunie au total à 16 reprises dès décembre 2015.

Le travail de vérification des comptes a été effectué selon les directives du 1<sup>er</sup> janvier 2004 du Département des Institutions et des Relations Extérieures (DIRE) pour l'organe de révision des comptes communaux et, le cas échéant, pour la commission communale de gestion ou des finances.

Ce travail de vérification a été réalisé d'entente entre les Commissions des Finances et de Gestion. La Commission des Finances s'est attachée à l'aspect global des comptes, à la comparaison entre les résultats et le budget, ainsi qu'à l'analyse de la politique financière de la Municipalité ; le travail de la Commission de Gestion a été davantage basé sur le détail des comptes (vérification, imputation, tenue des comptes, etc.)

#### **1. Vérification des pièces comptables**

L'ensemble des classeurs des factures de l'exercice 2015 a été mis à disposition de la CG, lors de 3 séances, afin que le travail de vérification puisse se faire.

Une partie des factures des comptes généraux, ainsi que celles concernant les préavis bouclés ou en cours de bouclage (factures presque toutes rentrées, mais en attente du délai d'une année avant le bouclage définitif). Comme chaque année, et vu la quantité importante des écritures, les contrôles ont été effectués par pointage, ou par objet spécifiques. La Commission de Gestion a disposé de tous les listings demandés ainsi que des classeurs des factures fournisseurs correspondantes.

La CG tient à remercier Mme Goetschmann pour sa disponibilité et la mise à disposition du Grand-livre sous forme informatique, ce qui a permis de limiter les impressions, tout en facilitant les recherches par mots-clés. Ces documents informatiques sont sous la responsabilité de la CG et cette dernière s'engage à une utilisation interne uniquement.

La Commission de Gestion s'est d'abord concentrée au contrôle et vérification des engagements financiers des préavis bouclés en 2015 et qui figurent dans le rapport de gestion. Si la vérification du préavis 49/09 (Etude planification zones à vitesse modérée) ne fait pas surgir de nouvelles interrogations, par contre, le dépassement du préavis 30/13 d'un montant de CHF 34'869.30 (Création d'un skate-park aux

Abériaux) laisse la CG perplexe (voir fin du point B du rapport sur le préavis 90/16). Ce dépassement représente 17%.

La CG déplore de ne pas avoir eu à disposition les comptes finaux des préavis suivants :

08/11 Crédit d'étude UAPE  
29/13 Collèges de La Combe-Les Places  
38/13 Construction d'une école-UAPE

En effet, la vérification de ces 3 préavis pour notre Commune, faute de documents, devra se faire impérativement lors du prochain exercice (2016-2017), avec les classeurs des pièces comptable de 2015.

### **3. Rapport de la Fiduciaire Heller**

Contrairement à l'année dernière, la CG a reçu un exemplaire informatique du rapport de la vérification des comptes, établi par la Fiduciaire Heller, le 17 mai 2016. Ce délai correspond au souhait de la CG déjà émis dans son rapport sur les comptes de 2012. Après 3 ans, les délais sont tenus.

En ce qui concerne des éléments du rapport de la fiduciaire il y a lieu de mentionner les extraits suivants :

"...Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes..."

"...Certaines informations définies par le Règlement sur la Comptabilité des Communes (RCCom) ne figurent pas dans les préavis..."

Concernant ce dernier point, la CG rappelle le point 2 du Chapitre B de son rapport sur le préavis (90/16) concernant du rapport de Gestion 2015. Ce manquement avait déjà été remarqué lors du rapport de l'année précédente. Pour une dernière fois, ce n'est pas un vœu pieux de la CG, mais un impératif que la Municipalité doit appliquer.

"...La comptabilité est tenue, comme d'habitude, avec rigueur et précision..."  
Fait partie de la conclusion du rapport, soit un copier-coller des années précédentes.

### **4. Rapport de la Commission des Finances**

La Commission des Finances établit un rapport annexé au présent document. Ce rapport n'est pas soumis à votation. Il est destiné à apporter une analyse globale de la situation financière ainsi que de l'évolution des comptes. Il fait partie intégrante du rapport de la Commission de gestion.

### **5. Conclusion :**

A la lecture du rapport explicite et transparent de la Commission des Finances, les membres de la CG restent dubitatifs quant aux conclusions à formuler. En effet, malgré la bonne tenue des comptes, nous relevons que la volonté d'un budget équilibré, voté par le Conseil communal, n'a pas été suivie. L'embellissement des

comptes, tel que relevé par la CoFin reste discutable. L'utilisation de fonds de réserve affectés à d'autres fins que le but initial est réfutable.

La gestion financière comporte deux axes, soit l'imputation des comptes et l'affectation du résultat. L'imputation est correcte alors que la stratégie de l'affectation par l'exécutif manque de cohérence et de rigueur.

A l'aube d'une nouvelle législature, la Commission de gestion estime ne pas vouloir pénaliser le nouveau Collège exécutif.

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

Vu le préavis municipal 91/16 concernant les comptes 2015

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Oùï les conclusions du rapport de la Commission de gestion ainsi que son annexe établie par la Commission des Finances,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2015.
2. d'accepter les comptes de la Bourse Communale de Prangins pour l'exercice 2015, tels que présentés.

Pour la Commission de gestion :

Inma Girard

Jean-Paul Maret

Rémy Cochet

Igor Diakoff

Roland Haas

Gilles Mauroux

Blaise Cartier (président)

Prangins, le 13 juin 2016